



Pour toute assistance routière vous pouvez maintenant nous contacter sur notre numéro vert

0800 000 000



L'Union pour l'efficacité



Site web: www.ecofinances.com

Prix: 300Fcf

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0902/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



55ème session de la CEA, **LA CONFÉRENCE SE TIENDRA DU 15 AU 21 MARS PROCHAIN**

Page 3

Ligue universelle du bien public

Sandra Ablamba Johnson remporte la Médaille d'Or

La Secrétaire Générale de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson...

Page 3

Déclaration des biens et avoirs

7 agents ont prêté serment

Dans le cadre du processus de déclaration des biens et avoirs, trois greffiers et quatre assesseurs...

Page 3

Côte d'Ivoire

La masse monétaire a connu une hausse de 8,95% en 2022

En Côte d'Ivoire, la masse monétaire a connu un accroissement de 8,95% (+1 297,5 milliards FCFA)...

Page 6



LG XBOOM NIGHT

Le Groupe Ramco vante les mérites de ses appareils sons

Page 4



superamco
Les courses faciles

Radio
Droits de la nouvelle musique
22 21 40 10

Radio
Droits de la nouvelle musique
22 21 40 10 / 22 21 40 10

Radio
Droits de la nouvelle musique
22 21 40 10 / 22 21 40 10

Radio
Droits de la nouvelle musique
22 21 40 10

Ramco
Droits de la nouvelle musique
22 21 40 10 / 22 21 40 10

Ligue universelle du bien public

Sandra Ablamba Johnson remporte la Médaille d'Or

La Secrétaire Générale de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson a été honoré le 17 février dernier à Paris en France, de la Médaille d'Or de la "Ligue universelle du bien public", une ONG rattachée à l'ONU depuis 1949 et axée sur la promotion de l'action politique et de valeurs humanitaires.

● Keziah KPATIDE



Cette distinction fait suite à une double distinction continentale obtenu par Sandra Ablamba Johnson dans le secteur de la bonne gouvernance notamment le « Prix spécial pour le développement et la promotion de l'investissement privé au Togo » et le « Prix du leadership féminin au Togo ». Cheville ouvrière de l'administration publique togolaise depuis sa nomination en 2020, Sandra Ablamba Johnson a été primé pour sa contribution à la création de valeurs positives liées au travail ainsi qu'à l'amélioration des services publics et à rendre le Togo attractif aux investissements étrangers ces dernières années. « Je comprends cette distinction comme un acte d'encouragement à encore plus d'engagement, plus de disponibilité au services de mes concitoyens et de l'humanité tout entière » a déclaré Sandra Ablamba Johnson lors de la cérémonie dans la capitale française. Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)

en science économique en 2007 à l'Université de Lomé, elle obtient plus tard son doctorat en science économique. En 2012 elle obtient un diplôme de Formation et politique financière de l'Institut du Fonds Monétaire International à Washington, ainsi qu'un diplôme en économie de l'emploi de l'académie du Bureau International du Travail à Turin en 2012. Elle est co-auteur de plusieurs revues universitaires sur les questions de pauvreté, de financement du secteur agricole, d'économie et de finance inclusive. Après ses études, Sandra Ablamba Johnson intègre le monde de l'économie. En 2008, elle est recrutée au Ministère de l'Économie et des Finances et, plus tard en 2009, au Ministère de la Planification et de la Coopération. Elle rejoint la Présidence de la République en 2012 en qualité d'économiste senior au secrétariat technique du Conseil Présidentiel pour l'Investissement au Togo (CPIT),

puis coordonnatrice adjointe de la cellule Millennium Challenge Account (MCA). En août 2017, elle est nommée Secrétaire d'État, Conseillère du Président chargée du Climat des Affaires. A ce titre, Sandra Ablamba Johnson a assuré la coordination de la Cellule Climat des Affaires (CCA) placée sous l'autorité directe du Chef de l'État dont la mission consiste en la mise en œuvre de multiples réformes dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires au Togo. Les travaux de la CCA ont tout récemment permis au Togo d'être classé selon le dernier classement Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, premier pays réformateur d'Afrique et 3e pays le plus réformateur au monde. Elle a été nommée en mars 2019, ministre déléguée conseillère du président chargé du Climat des Affaires. En Septembre 2020, Sandra Ablamba Johnson est nommée Secrétaire Général de la Présidence de la République du Togo,

après du Président Faure GNASSINGBE. Depuis novembre 2020, Ablamba Johnson assure la présidence du Comité National du Recensement (CNR). À ce titre, elle coordonne le 5e recensement général de la population togolaise, qui permettra au gouvernement de mieux orienter sa politique de développement socioéconomique et de faire un meilleur suivi-évaluation des programmes mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Pour tout votre parcours dans les arcanes du Bien Public, la Ligue Universelle du Bien Public est honorée de vous remettre sa médaille d'OR.



ECO & FINANCES
Quotidien Economique du Togo - REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com

Site web : www.ecoetfinances.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par L'Agence de Presse ECO & FINANCES

N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphistes

FOLIKOUE ATA K. Achille
DOS REIS A. Marie Goretti

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

55ème session de la CEA

La conférence se tiendra du 15 au 21 mars prochain

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise du mercredi 15 au mardi 21 mars 2023 à Addis-Abeba, en format hybride, sa cinquante-cinquième session, comprenant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

● Bernard AFAWOUBO

Axée autour du thème « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités », la cinquante-cinquième session de la Commission a pour objectif de renouveler l'attention portée à la réduction de la pauvreté, des inégalités et des autres facteurs qui rendent la population africaine continuellement vulnérable à ces fléaux, et de relancer des actions à cet égard. A en croire les organisateurs, les efforts de relance doivent être favorables aux pauvres et à l'inclusion, en vue de favoriser l'instauration d'un « nouveau contrat social » offrant des chances égales pour tous et toutes. Selon la Commission économique pour l'Afrique, il existe sur le continent des possibilités considérables d'atteindre ces objectifs et de les dépasser, notam-



ment grâce aux activités menées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, aux investissements verts, à la transformation numérique et aux réformes de l'architecture financière mondiale. Cette cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) comprend une réunion préparatoire du

Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, suivie du segment ministériel de la Conférence. Outre le fait qu'elle examine les questions statutaires relatives à la Commission, la Conférence est l'une des plus importantes instances de dialogue et d'échanges

de vues entre les ministres africains chargés des finances, de la planification et du développement économique et les gouverneurs des banques centrales sur des questions relatives au programme de développement de l'Afrique. Le taux de croissance élevé des deux dernières décennies a permis de réduire le niveau de pauvreté en Afrique, la

part de la population vivant dans l'extrême pauvreté ayant été ramenée de 55 % à 35 % entre 2000 et 2019. Néanmoins, 546 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté en 2022. Il est alarmant de constater que des millions de personnes vulnérables sur le continent rejoignent les rangs de la population pauvre du fait des chocs mondiaux, annulant des décennies de progrès. La pandémie de COVID-19 a poussé 55 millions d'Africains supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté, et l'incidence de la guerre en Ukraine devrait encore aggraver le problème. Même lorsque le taux de croissance était élevé en Afrique, toute la population n'en a pas profité de manière égale. Par exemple, entre 2004 et 2019, les 10 % des salariés les mieux rémunérés ont bénéficié d'environ 75 % du revenu total. Les fortes inégalités, associées à un taux de

pauvreté élevé, créent un cercle vicieux dans lequel les goulets d'étranglement structurels persistent, rendant les populations africaines perpétuellement vulnérables aux chocs économiques et non économiques. La capacité des pays africains à lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités est aujourd'hui fortement limitée par le déclin de la croissance économique, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire, l'augmentation de la dette, les fortes variations du prix des denrées de base et le durcissement des conditions financières mondiales. Le risque de ne pas réaliser les objectifs relatifs à la pauvreté et aux inégalités énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine est plus élevé que jamais.

Déclaration des biens et avoirs

7 agents ont prêté serment

Dans le cadre du processus de déclaration des biens et avoirs, trois greffiers et quatre assesseurs ont prêté serment le mardi 28 février 2023 au siège du Médiateur de la République à Lomé.

● Patience SALLAH

Après la phase de sensibilisation et d'information, place à la phase pratique de la déclaration des biens et avoirs. Pour ce faire sept agents ont prêté serment pour assister et accompagner le médiateur de la république dans l'exercice de ces fonctions qui est notamment la réception des déclarations des biens et avoirs conformément aux dispositions en vigueur au Togo. La cérémonie de prestation de serment s'est déroulée le 28 février dernier à Lomé. Ces agents ont juré de bien et fidèlement remplir



leur fonction et de ne pas révéler aucun secret obtenu dans l'exercice de leur fonction de re-

cevoir les déclarations des biens et avoirs. « Je jure solennellement de bien et fidèlement

remplir mes fonctions au service des déclarations de biens et avoirs, de les exercer en toute indé-

pendance et impartialité, dans le respect des lois et règlements de la République et de ne révéler aucun secret que j'aurai obtenu dans l'exercice de mes fonctions », ont déclaré ces agents lors de la cérémonie de prestation de serment. La Médiatrice de la République, Awa Nana Daboya, a invité les nouveaux agents à exercer leur mission de recevoir les déclarations des biens et avoirs en toute transparence, d'œuvrer à une gestion en toute transparence des deniers publics et de lutter contre l'enrichissement illicite.

Cette phase de déclarations des biens et avoirs démarré le 1er mars 2023, concerne les hautes personnalités de l'Etat qui sont les assujettis de première catégorie. Ils doivent déclarer les biens immeubles qui sont supérieurs à 50 millions FCFA et les biens meubles supérieurs à 20 millions FCFA. Ceux de la deuxième catégorie, notamment des hauts fonctionnaires, des députés, des partis politiques vont dévoiler les biens qui sont supérieurs à 20 millions pour les biens immeubles et 2 millions pour les biens meubles.

LG XBOOM NIGHT

Le Groupe Ramco vante les mérites de ses appareils sons

Le Groupe Ramco a organisé le samedi 25 février 2023 à Lomé, une soirée dénommée "LG XBoom night" pour présenter ses produits de la gamme XBoom à ses clients, collaborateurs et partenaires dans une ambiance festive.

● Bernard AFAWOUBO



Leader de produits électroménagers dans le monde, le groupe Ramco dispose de plusieurs gammes de produits électroménagers. Parmi ces produits figurent la gamme XBOOM. Faire la promotion des produits audio LG et faciliter l'accès de ces produits aux consommateurs, tel est l'objectif visé par les premiers responsables du groupe Ramco en organisant l'événement dénommé "LG XBOOM Night" qui est une activité marketing. Cette soirée a été également un cadre d'ambiance pour les premiers responsables du Groupe Ramco, les clients, les collaborateurs et

les invités d'esquiver quelques pas de danse aux rythmes des sons des appareils de marque LG. Au cours de la soirée tous les produits de la gamme LG Xboom ont été présentés au public présent. Aussi, le groupe a démontré la puissance de ces produits sonores de dernière génération. Les produits de la gamme LG XBOOM permet à l'utilisateur d'avoir accès facile au playlist, de dupliquer le son entre les appareils de marque XBOOM, de faire des karaokés, d'enregistrer les émissions radiophoniques et de gérer la musique suivant l'endroit. « En terme d'avantage, les produits LG ont la particularité de régler les

besoins du client. Avec les produits LG, le client n'a plus de question à se poser, puisque nous donnons toujours des réponses aux questions des clients. Les produits de la marque LG sont les meilleurs produits au monde » a indiqué Brou Yao Anicet, Responsable Marketing LG Electronics Africa Logistics FZE Côte d'Ivoire. Cette soirée a été une occasion pour les participants gagnant du jeu tombola de repartir avec plusieurs lots notamment des appareils audio de la gamme Xboom. Vivez l'ambiance de la soirée avec quelques extraits des images illustrant le déroulé.



Côte d'Ivoire

La masse monétaire a connu une hausse de 8,95% en 2022

En Côte d'Ivoire, la masse monétaire a connu un accroissement de 8,95% (+1 297,5 milliards FCFA) sur les 11 premiers mois de l'année 2022 pour atteindre 15 791,6 milliards FCFA (24 milliards d'euros), contre 14 494,1 à la même période de l'année 2021.

Selon les données officielles, cette hausse de la quantité de monnaie en circulation est perceptible essentiellement à travers les dépôts transférables qui ont augmenté de 953,5 milliards FCFA pour s'établir à 7 486,4 milliards FCFA et les autres dépôts incluse dans la masse monétaire (+6,91% à 4 779,2 milliards FCFA) ; la circulation ayant quasiment stagné (+1% à 3 526 milliards FCFA). Par ailleurs, l'accroissement de la masse monétaire est principalement imputable à la bonne dynamique des créances intérieures (+17,55% à 15 422,8 milliards FCFA), atténuée par la baisse de 18,14% à 3 234,8 des avoirs extérieurs nets des institutions de dépôts. Notons que la masse monétaire est un outil de régulation de l'économie et du marché financier utilisé par les banques centrales dans le but de favoriser la croissance économique tout en conservant la maîtrise de l'inflation.

Financement du commerce dans les marchés émergents

IFC et BNP Paribas lancent une transaction SRT historique

IFC, membre du Groupe de la Banque mondiale, et BNP Paribas (BNPP), la plus grande banque de l'Union européenne en termes d'actifs et un acteur clé du secteur bancaire international, ont annoncé le 27 février 2023 à Washington, un historique Transaction de transfert de risque (Synthetic SRT), qui permettra à BNPP d'étendre ses activités de financement du commerce et de continuer à soutenir les économies des marchés émergents.

La transaction devrait avoir un impact particulier, car les flux de financement du commerce international ont été négativement impactés par l'incertitude économique mondiale persistante. BNPP est un utilisateur stratégique des SRT à travers une variété de classes d'actifs dans les économies développées, où le produit SRT joue un rôle important en permettant à la banque de répondre aux besoins croissants de prêt de ses clients. Mais cet accord - un SRT de 1 milliard de dollars sur lequel IFC a fourni une garantie de risque de 50 millions de dollars - marque la première fois que BNPP déploie ce produit pour permettre de nouvelles opérations de prêt dans les marchés émergents. IFC est le seul investisseur dans cette transaction. Les TRS synthétiques sont encore relativement nouveaux sur les marchés émergents. En transférant efficacement le risque de crédit aux investisseurs, ce type de transaction permet aux banques de réduire les pondérations de risque sur leurs expositions aux actifs. Contrairement à une titrisation traditionnelle dans laquelle les actifs sont vendus à une entité ad hoc émettant des titres aux investisseurs, les SRT synthétiques laissent les actifs au bilan d'une banque et les investisseurs tiers, tels que l'IFC, assument une partie de leur risque - libérant du capital réglementaire et permettant à l'institution financière d'entreprendre des opérations de prêt accrues. « Nous sommes ravis de nous associer à IFC dans le cadre de cette transaction historique pour stimuler le développement du financement du commerce dans les marchés émergents », a déclaré Sandrine Ferdane, responsable mondiale de la couverture des institutions financières chez BNP Paribas. « Dans l'environnement macroéconomique complexe d'aujourd'hui, les titrisations SRT sont un outil important qui permet à une banque [comme la nôtre] de gérer le risque et le capital pour développer l'activité de prêt et soutenir les économies de marché émergentes. » « Cette transaction stratégique démontre comment les principales banques internationales peuvent travailler avec des investisseurs mondiaux pour accorder plus de crédit aux marchés mal desservis, en particulier pendant une période de volatilité mondiale. » a déclaré Tomasz Telma, responsable mondial du groupe des institutions financières d'IFC. « Nous sommes impatients de soutenir ces structures innovantes déployées sur les marchés émergents. »

Afrique

La croissance moyenne du PIB devrait se stabiliser pour atteindre 4% en 2023-2024 (rapport)

(CROISSANCE AFRIQUE)-Les économies africaines demeurent résilientes avec des perspectives stables en 2023-2024, malgré le durcissement des conditions financières mondiales, indique la Banque africaine de développement dans ses projections publiées dans un nouveau rapport. Le rapport, intitulé Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2023, indique que le PIB moyen de l'Afrique devrait se stabiliser à 4 % au cours des deux prochaines années, contre 3,8 % en 2022.

Présentant le rapport le 17 février dernier en marge du 36e sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, l'économiste en chef et vice-président par intérim de la Banque africaine de développement, Kevin Urama, a déclaré que le continent pourrait bénéficier d'une forte demande pour ses matières premières, les pays cherchant des alternatives pour la nourriture et l'énergie en réponse aux perturbations causées par la guerre en Ukraine. Le continent, a-t-il noté, reste un trésor pour les investisseurs avisés à l'échelle mondiale, mais il doit s'efforcer d'obtenir des taux de croissance plus élevés, des économies plus inclusives et une plus grande résilience aux chocs extérieurs. « Les perspectives stables projetées pour 2023-2024 reflètent le soutien politique continu en Afrique, les efforts déployés à l'échelle mondiale pour atténuer l'impact des chocs extérieurs et l'incertitude croissante au sein de l'économie mondiale », a-t-il déclaré. Cette nouvelle publication, qui va paraître aux premiers et troisième trimestres de chaque année, fournira aux décideurs africains, aux investisseurs nationaux et internationaux, aux chercheurs et aux autres partenaires au développement une évaluation actualisée et fondée sur des données probantes des performances macroéconomiques récentes du continent et de ses perspectives à court et moyen terme dans un contexte d'évolution dynamique de l'économie mondiale. M. Urama a exhorté à prendre des mesures politiques audacieuses. « Pour combler les importants déficits de financement en Afrique, il est impératif de mettre en œuvre des politiques susceptibles de mobiliser et de tirer parti des financements privés pour le développement de l'Afrique », a-t-il déclaré. La conjoncture mondiale défavorable a entraîné une hausse de l'inflation, une augmentation du coût du service de la dette et un risque accru de surendettement dans les pays en développement, notamment en Afrique. « Comme dans beaucoup de pays émergents, le durcissement des conditions financières et l'appréciation du dollar américain ont eu des conséquences désastreuses pour la plupart des économies africaines », a déclaré M. Urama. Il est également devenu difficile pour les pays africains d'accéder aux marchés internationaux de capitaux pour obtenir de nouveaux financements, a-t-il ajouté. La plupart des monnaies africaines, en particulier celles des pays exportateurs de matières premières, ont perdu une valeur substantielle par rapport au dollar en 2022 en raison du resserrement de la politique monétaire aux États-Unis. Les taux de dépréciation ont varié de 21 % au Malawi à 69 % au Soudan du Sud. M. Urama a averti que les faiblesses monétaires des économies africaines les plus intégrées au niveau mondial, comme l'Algérie, le Kenya, le Nigéria et l'Afrique du Sud, pourraient persister en 2023. « Les principaux facteurs de dépréciation des devises sont le durcissement des conditions financières mondiales et la faiblesse de la demande extérieure, les déséquilibres macroéconomiques, les revenus limités et les faibles flux d'investissement, ainsi que l'aversion au risque politique associée aux cycles électoraux des pays », a déclaré M. Urama. Il a ajouté que la situation budgétaire des pays africains avait déjà été mise à rude épreuve par les réponses politiques au Covid-19 et le soutien apporté aux populations vulnérables face à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, dans un contexte d'endettement élevé et d'impacts négatifs des changements climatiques. Parmi les autres vents contraires pour l'économie, on peut citer les retombées de la montée des tensions géopolitiques, notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces conditions poussent la stabilité des prix hors de portée de la plupart des banques centrales.

Communiqué du Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 01er mars 2023 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le conseil a examiné deux (02) projets de décret et écouté deux (03) communications.



I. Au titre des projets de décret,

Le conseil a examiné en deuxième lecture le projet de décret fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire de transport et d'exercice des activités de transport routier. S'inscrivant dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour dynamiser la croissance nationale, le présent décret permettra d'améliorer la compétitivité du sous-secteur des transports routiers, en assurant la professionnalisation des acteurs. L'étude de ce texte qui définit les conditions d'accès aux professions de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire, notamment l'obligation de se constituer en société commerciale, sera poursuivie lors d'une prochaine séance du conseil des ministres. Le conseil a ensuite examiné en première lecture le projet de décret portant modalités d'ouverture, d'organisation et de fonctionnement des crèches/garderies au Togo.

Le gouvernement a mis le bien-être de la petite enfance au cœur de ses actions. Eu égard au rôle important que jouent les crèches et garderies dans le soutien apporté aux parents ou tuteurs, durant leur temps de travail, il est apparu nécessaire de renforcer le cadre juridique afin de garantir aux enfants la meilleure prise en charge possible. Ce décret fera l'objet d'une nouvelle étude par le conseil.

II. Au titre des communications,

Le conseil a écouté une première communication relative à l'état d'exécution du programme de désenclavement et des pistes rurales dans le cadre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 ; présentée par le ministre du désenclavement et des pistes rurales. Dans le but d'accompagner durablement la politique agricole de notre pays et de faciliter l'accès des populations rurales aux infrastructures, équipements et services socioéconomiques de base, le gouvernement a inscrit, au titre des projets prioritaires de la feuille de route 2020-2025, un vaste programme de désenclavement et d'aménagement des pistes rurales. La présente communication a pour objet, de rendre compte des travaux qui y ont été effectués. A fin décembre 2022, 680 km de pistes rurales ont été aménagées. S'agissant de l'entretien du réseau existant à 75% en bon et moyen état, 1270 km sont achevés et 712 km sont en cours d'exécution. En termes de modélisation du réseau de pistes rurales, un linéaire total de 3437 km de pistes rurales identifiées et inventoriées, a fait l'objet de collecte des données sur les dégradations en phase pilote dans la région maritime, en vue de la mise en place d'une banque de données pistes rurales (BDPR). Pour rappel, ce programme contribue à l'atteinte des objectifs de l'axe stratégique 2 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie. Le conseil, tout en relevant les progrès réalisés, a instruit pour que des propositions spécifiques soient faites afin de répondre au défi représenté par le nombre élevé de résiliations des marchés attribués aux petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, le conseil a encouragé les services responsables à renforcer l'implication des populations dans le suivi des travaux.

Le conseil a ensuite écouté une deuxième communication relative au renforcement du positionnement économique de notre pays dans les opérations de manutention au Port autonome de Lomé, présentée par le ministre de l'économie et des finances. Dans le but de développer les activités portuaires, notre pays a accordé en 2001 une concession à la société Togo Terminal (filiale du Groupe Bolloré et anciennement dénommée SE2M) afin de lui confier une partie importante des activités de manutention portuaire. Quelques années après la mise en oeuvre de cette concession et face aux défis communs liés à la poursuite du développement de cette infrastructure majeure, des différends sont nés, en particulier sur l'exclusivité des droits accordés au partenaire privé. Suite à la saisine d'un tribunal arbitral par Togo terminal, les deux parties, après quatre (4) années de procédure, ont opté pour un règlement transactionnel du différend. Ce règlement a abouti à un accord qui consacre le renforcement du positionnement de notre pays dans le partenariat. Ainsi les droits économiques tirés de la convention par le Togo sont revalorisés et notre pays acquiert 25% d'actions supplémentaires, qui portent la participation détenue par les pouvoirs publics à 30%, en y ajoutant les 5% précédemment détenus par le Port autonome de Lomé (PAL). Ensuite, le Togo renforce sa participation dans la gouvernance en nommant deux (2) administrateurs supplémentaires au conseil d'administration. Enfin, cet accord ouvre la voie à de nouveaux investissements et à l'accueil d'autres partenaires dans le développement du PAL. Le conseil a salué cet accord gagnant-gagnant qui marque la maturité du partenariat entre les deux acteurs. Il a renouvelé ses admirations au Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour l'efficacité de son leadership et la qualité de ses hautes orientations qui permettront de poursuivre la valorisation du port autonome de Lomé. Le conseil a écouté une dernière communication relative à la démarche méthodologique du choix de la zone pilote de la stratégie d'optimisation des pratiques des agents de santé communautaire (ASC) et relais communautaires (RC) au Togo ; présentée par le ministre délégué, chargé de l'accès universel aux soins. Le gouvernement togolais, dans sa feuille de route 2020-2025, s'est fixé pour objectif de garantir la couverture sanitaire universelle (CSU) à travers le renforcement de l'accès aux services de base pour tous et l'amélioration de la qualité du système de santé. Parmi les composantes du projet P3 « mise en place de la CSU », figure le renforcement du personnel de santé en s'appuyant sur les agents de santé communautaire, avec une cible de 90% de villages disposant d'un agent de santé communautaire (ASC) formé sur les soins intégrés. À cet effet, une stratégie d'optimisation des pratiques des ASC et RC au Togo a été validée par le gouvernement, ouvrant ainsi la voie à l'élaboration d'un projet pilote pour tester ladite stratégie avant un passage à l'échelle. Ce projet pilote, qui sera mis en oeuvre dans les districts sanitaires (préfectures) les moins performants en santé communautaire, permettra de tester la mise en commun des fonds des partenaires intervenant dans les mêmes zones géographiques.

III. Au titre des divers,

Le ministre chargé de la santé et le ministre chargé de l'inclusion financière ont rendu compte au conseil de l'adoption et de la publication de la liste des médicaments essentiels sous dénomination commune internationale remboursables dans le cadre du programme school assur. Cette liste, diffusée dans les médias, permet de définir les médicaments à prescrire dans le cadre du programme et donc le remboursement de ceux-ci au profit des formations sanitaires.

Fait à Lomé, le 1er mars 2023
Le Conseil des Ministres

Pour toute assistance routière vous pouvez maintenant nous contacter sur notre numéro vert

N° Vert 80807070

Assistance Routière
L'union pour l'efficacité

enet@cnet.tg www.cnet.tg

Parce que quand on aime, on ne compte pas

Pour tout achat de +1000000 FCFA, nous offrons des dîners ou déjeuners pour deux et de nombreux cadeaux

BON D'ACHAT
Un bon pour deux au MAHARAJA

LG | **MAHARAJA**
LOUNGE & FINE DINING

Offre non valable pour les achats entreprises.